



freie berufe  
professions libérales  
libere professioni  
professiuns libras

## Rapport annuel 2014

### I. ORGANISATIONS MEMBRES

L'Union suisse des professions libérales (USPL), organisation faîtière regroupant 16 associations professionnelles, a défendu les intérêts de quelque 85'000 membres durant l'année sous revue. Les associations membres de l'USPL sont les suivantes:

- Fédération des médecins suisses (FMH), membre depuis 1990
- Fédération Suisse des Avocats (FSA), membre depuis 1990
- pharmaSuisse, Société Suisse des Pharmaciens, membre depuis 1990
- Ingénieurs-Géomètres Suisses (IGS), membre depuis 1990
- Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA), membre depuis 1990
- Fédération des Entreprises Romandes Genève (FER Genève), membre depuis 1990
- Association des Banques Privées Suisses (ABPS), membre depuis 1990
- Société des Vétérinaires Suisses (SVS), membre depuis 1990
- Société suisse d'odontostomatologie (SSO), membre depuis 1990
- ChiroSuisse, Association Suisse des Chiropraticiens (ASC), membre depuis 1997
- Fédération Suisse des Notaires (FSN), membre depuis 1998
- Fédération Suisse des Psychologues (FSP), membre depuis 1998
- Association Suisse des Psychothérapeutes (ASP), membre depuis 2002
- Association Suisse des Gérants de Fortune (ASG), membre depuis 2006
- Association Romande des Logopédistes Diplômés (ARLD), membre observateur depuis 2010.
- Fédération suisse des Ostéopathes (FSO), membre observateur depuis 2013.

### II. ORGANES

#### Comité directeur

Lors de l'Assemblée générale du 2 septembre 2014, MM. Simon Gassmann, secrétaire général de la SSO, et Christoph Kiefer, président de la SVS, ont été élus au Comité directeur de l'USPL.

Composition du Comité Directeur depuis septembre 2014 :

- Pirmin Bischof, Conseiller aux Etats, avocat et notaire, président;
- Maurice Barbieri, Président d'IGS, vice-président;
- Urs Stoffel, membre du Comité central de la FMH, vice-président;
- Andreas Bernasconi, représentant du Comité directeur de la SIA;
- Martin Bichsel, membre du Comité directeur de la FSN, membre du Comité directeur;
- Ivo Bühler, membre de PharmaSuisse, membre du Comité directeur;
- Christian Chervet, Vice-président de l'ASC (Chirosuisse), membre du Comité directeur;
- Patrick Dorner, Directeur de l'ASG, membre du Comité directeur;
- Simon Gassmann, Secrétaire général de la SSO, membre du Comité directeur;
- Christoph Kiefer, Président de la SVS, membre du Comité directeur;
- Jan Langlo, Directeur adjoint de l'ABPS, membre du Comité directeur ;
- René Rall, secrétaire général de la FSA, membre du Comité directeur;

- Stéphanie Ruegger, représentante de la FER-Genève, membre du Comité directeur;
- Roberto Sansossio, Président de la FSP, membre du Comité directeur;
- Emil Stutz, Directeur de l'ASP, membre du Comité directeur;
- Sebastien Byrde, Président de la FSO, membre invité;
- Michèle Kaufmann-Meyer, représentante de l'ARLD, membre invitée;

Le Comité directeur de l'USPL a siégé quatre fois au total sous la présidence de M. Pirmin Bischof. Il a consacré son temps au traitement des questions politiques d'actualité évoquées dans le présent rapport.

### **Assemblée générale**

L'Assemblée générale de l'USPL s'est tenue le 2 septembre 2014 à Berne en les locaux de l'Union suisse des arts et métiers. A cette occasion, les délégués ont décidé d'organiser la «2<sup>ème</sup> Journée des professions libérales», qui devrait se tenir en juin 2015. A l'issue de la partie statutaire, M. Vincent Martenet, président de la Commission de la Concurrence, a fait un exposé sur le thème «Droit de la concurrence: défis et enjeux».

### **Secrétariat**

En dehors du traitement des affaires politiques courantes, le secrétariat a préparé les séances du Comité directeur et les groupes de travail sectoriels: politique de la santé, construction, questions juridiques et financières.

### **Convention USPL- Union suisse des arts et métiers usam**

Le 20 juin 2014, l'USPL a adressé une lettre de démission à l'usam, qui assurait jusque-là la gestion du secrétariat de notre Union. La convention entre les deux associations a pris fin le 31 décembre 2014. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le secrétariat de l'USPL sera assuré par l'étude d'avocats Bischof Stampfli Rechtsanwälte, sise à Soleure.

## **III. ACTIVITES**

### **Rapport du Conseil fédéral sur les professions libérales**

Le 15 janvier 2014, le Conseil fédéral a publié son rapport «Professions libérales: quel est leur poids dans l'économie nationale?». L'USPL salue la publication de ce rapport, qui répond au postulat déposé en septembre 2011 par Ignazio Cassis, ancien vice-président de l'USPL, car il existe un déficit d'information à propos des professions libérales dans notre pays.

Le rapport du Conseil fédéral fait apparaître que 9,3% des personnes occupées dans notre pays exercent une profession libérale. C'est dire le rôle de premier plan joué par ce groupe social dans l'économie nationale. En tant qu'association faîtière des professions libérales, l'USPL est le partenaire de discussion privilégié de l'administration et des parlementaires fédéraux.

L'USPL adhère aux propositions formulées par le Conseil fédéral afin d'aménager des conditions-cadre favorables à l'exercice d'une profession libérale. Elle regrette toutefois que la lutte menée par les autorités fédérales contre les charges administratives se limite trop souvent à des déclarations d'intention sans traduction dans les faits. Aux yeux de l'USPL, les contours d'une politique gouvernementale favorable aux professions libérales doivent s'articuler autour de six axes :

- **Renforcer la formation.** La personne exerçant une profession libérale justifie d'une qualification professionnelle élevée, améliorée et actualisée par le biais d'un perfectionnement professionnel permanent. L'USPL préconise que les représentants des professions libérales soient davantage associés à l'élaboration des politiques de formation (fédérale et cantonale). La loi fédérale sur la formation continue doit mieux tenir compte des intérêts des professions libérales.
- **Maintenir le secret professionnel.** Le caractère essentiel des professions libérales réside dans le rapport de confiance établi avec le mandant, le client ou le patient et qui justifie la confidentialité professionnelle ou le secret imposé par la loi. Afin de maintenir cette relation de confiance, l'USPL préconise la protection et le maintien du secret professionnel.
- **Garantir l'égalité de traitement.** L'USPL est favorable à la poursuite de la voie bilatérale et soutient l'accord sur la libre circulation des personnes. L'égalité de traitement présuppose une formation et une qualification professionnelle équivalentes. Afin d'assurer l'égalité de traitement

entre les Suisses exerçant une profession libérale et leurs collègues européens, l'USPL demande la garantie des prestations de services pour les professions libérales suisses dans l'ensemble de l'UE ainsi que la reconnaissance de leurs titres et diplômes.

- **Transférer les prestations publiques.** L'Etat doit confiner ses activités à certaines tâches centrales de souveraineté et ne doit pas concurrencer le secteur privé. L'USPL préconise, là où cela est possible, le transfert des prestations publiques en direction des professions libérales.
- **Réduire les charges.** L'USPL soutient les efforts visant à empêcher toute introduction et majoration d'impôts, de taxes et de redevances. Elle s'oppose à la proposition du Département fédéral de l'intérieur de relever, dans le cadre de la Réforme de la prévoyance vieillesse 2020, le taux de cotisation des indépendants de 7,8% à 8,4%.
- **Alléger la bureaucratie.** Le 13 décembre 2013, le Conseil fédéral a publié un rapport sur les coûts de la réglementation. L'USPL demande aux autorités fédérales d'adopter des mesures concrètes pour réduire le fardeau bureaucratique des indépendants, par exemple en adaptant les valeurs-seuils des marchés publics.

### Groupes de travail

En 2013, l'USPL a mis sur pied trois groupes de travail sectoriels – politique de la santé, construction, questions juridiques et financières -, afin de mieux suivre les dossiers de politique fédérale touchant de près les professions libérales. En 2014, ces groupes de travail, qui se sont réunis à plusieurs reprises, ont noué des contacts avec des hauts responsables de l'administration fédérale :

- **Groupe Questions juridiques et financières.** Rencontre du 2 avril 2014 avec M. Jacques de Watteville, Secrétaire d'Etat aux questions financières internationales. Cette rencontre a été couronnée de succès: l'Association suisse des gérants de fortune a obtenu un siège dans un groupe de travail mis sur pied par le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales dans le cadre de la stratégie «Avenir de la place financière».
- **Groupe Politique de la santé.** Séance du 8 octobre 2014, à laquelle a participé Mme Catherine Gasser, Responsable de la Division Professions médicales à l'Office fédéral de la santé publique, qui a fait un exposé sur la Stratégie santé 2020 du Conseil fédéral.
- **Groupe Construction.** Séance du 16 septembre 2014 sur les charges administratives, à laquelle a participé M. Martin Godel, chef de la Division politique PME du SECO.

### Rencontre avec l'Office fédéral des migrations (OFM)

Le 4 juin 2014, une délégation de l'USPL composée de représentants de la FMH, de la SIA et de la FSA, a rencontré M. Kurt Rohner, vice-directeur de l'OFM. Cette entrevue a permis à l'USPL de faire connaître ses revendications en vue de la mise en œuvre de l'initiative populaire « Contre l'immigration de masse ».

### Question parlementaire *Stratégie «Santé2020»: quel avenir pour les professions libérales?*

Le 27 novembre 2014, M. Pirmin Bischof, conseiller aux Etats et président de l'USPL a déposé la question *Stratégie «Santé2020»: quel avenir pour les professions libérales*, qui invite le Conseil fédéral à répondre aux deux questions suivantes:

- De quelle manière est-il tenu compte des milieux concernés, en particulier des professions libérales, dans l'élaboration de la stratégie "Santé2020"?
- Quelles mesures le Conseil fédéral envisage-t-il de prendre pour associer davantage les acteurs privés du domaine de la santé à la mise en œuvre de cette stratégie?